



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Informatique

Question écrite n° 1270

Texte de la question

M Jacques Brunhes s'inquiète auprès de M le ministre de la recherche et de la technologie de la suspension fin juin 1988 des activités de recherche-développement de la division du groupe Thomson-CSF, sise à Colombes, Cimsa-Sintra, dans le domaine des supercalculateurs, programme intitulé « Marie ». Alors que le solde industriel civil de la France a perdu plus de 8 milliards de francs entre mai 1987 et mai 1988, que notre pays enregistre des pertes de marchés dans la filière électronique et accuse un retard important dans le domaine de la recherche-développement sur nos principaux concurrents. Le Conseil économique et social vient de remettre un rapport aux termes duquel il reconnaît que « l'avenir de l'informatique se joue également dans la course à la puissance », les supercalculateurs répondant à cette fonction. Après avoir constaté le quasi-monopole américain dans ce domaine (Cray contrôlant 70 p 100 du marché et Control Data 20 p 100), il s'inquiète de l'absence de l'Europe sur ce marché, car elle organise notre « propre dépendance pour toutes les futures grandes percées technologiques qui conditionnent () notre sécurité ». Les supercalculateurs sont utilisés et le seront de plus en plus, dans des secteurs stratégiques (les supercalculateurs ont des applications dans le domaine militaire, l'astrophysique, la physique des plasmas, toutes les recherches concernant le nucléaire et l'espace, et ouvrent des perspectives dans le domaine de l'intelligence artificielle). Le Gouvernement de la France peut-il prendre la responsabilité de laisser notre pays rester absent d'un marché appelé à connaître une forte croissance - le taux de croissance est évalué à quelque 30 p 100 par an - et offrant les perspectives d'application les plus diverses au risque d'accentuer notre dépendance dans un domaine particulièrement stratégique ? Dans sa déclaration de politique générale du 29 juin dernier, M le Premier ministre affirmait que « la recherche constitue l'investissement prioritaire pour notre pays. () Un programme de recherche est un acte long dont les retombées ne sont pas immédiatement perceptibles, mais qui, s'il n'est pas engagé, obère gravement l'avenir ». Aussi, alors que le comité central d'entreprise du groupe Thomson-CSF en date du 13 juin dernier a décidé la mise en œuvre d'un plan de licenciement de quelque 200 salariés hautement qualifiés de la division Cimsa-Sintra, il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour que soit poursuivie une activité hautement stratégique.

Texte de la réponse

Réponse. - Le projet Marie, élaboré par la division Cimsa-Sintra du groupe Thomson, est piloté par le ministère de la défense et constitue une des composantes du projet national « grand ordinateur scientifique » auquel sont associés les ministères de la défense, de l'industrie et de la recherche. Il concerne le créneau des mini-superordinateurs pour le calcul numérique. Le groupe Thomson a décidé d'interrompre ce projet à la suite d'une analyse technico-économique : il était apparu que les délais nécessaires pour atteindre les objectifs fixés conduiraient à l'obtention d'un prototype n'ayant pas des performances compétitives par rapport aux produits dont les sociétés concurrentes disposeraient. Cette décision ne devrait pas avoir de conséquence directe sur l'évolution des effectifs au sein de Cimsa-Sintra. Sur le plan stratégique, l'arrêt de cette opération ne signifie pas que la France abandonne toute action dans le domaine des superordinateurs. En ce qui concerne le groupe Thomson en particulier, bien que le projet n'ait pas été poursuivi jusqu'à la création d'un produit opérationnel, les

retombees technologiques et l'acquisition de savoir-faire ont ete tres importantes et sont utiles dans les domaines des techniques de conception d'architecture et d'assemblage a plusieurs niveaux. Les travaux francais portant sur les superordinateurs se poursuivent notamment dans le cadre de projets menes en cooperation au sein du programme Esprit. Ceci permettra d'atteindre un niveau de competences mieux adapte et offrira davantage de chances de succes dans un secteur difficile ou aucun constructeur europeen n'est encore implante. Par ailleurs, les ministeres de la defense, de l'industrie et de la recherche menent une reflexion sur une serie d'actions susceptibles de preserver et d'augmenter le savoir-faire des laboratoires et firmes nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1270

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 août 1988, page 2315